

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### RETRAIT DE LA RÉOLUTION CA23 26 0096

À toute les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie correspondant aux zones 0245, 0258 et 0262 et susceptibles d'être intéressées par la résolution CA23 26 0096 :

**AVIS** est par la présente donné, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 le conseil d'arrondissement a retiré la résolution adoptée le 1<sup>er</sup> mai 2023 et ayant pour titre « Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de 93 logements et d'une hauteur de cinq étages, bâtiment situé sur le lot 3 795 031 sur la rue des Carrière». (dossier 1230284006)

Fait à Montréal, ce 8 juin 2023.

Le secrétaire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent